

Dispositif d'accompagnement par les pouvoirs publics

1 Territoires lauréats

- **Accompagnement technique par l'Ademe** pour la réalisation de leur projet.
- **Soutien financier immédiat pour la mise en place d'une animation territoriale**, dans la limite de 100 000 euros par an, aux collectivités qui en ont besoin. Cette aide pourra couvrir l'embauche d'un animateur territorial, sa formation ainsi que des actions de sensibilisations locales.
- **Accès prioritaire aux soutiens de l'Ademe à un taux bonifié (+10 %) :**
 - pour la réalisation d'études de faisabilité pour certains projets (par exemple : collecte séparée des biodéchets, mise en place de composteurs ou de méthaniseurs, fiscalité incitative, tri des plastiques...);
 - pour des investissements.
- À terme, possibilité de s'engager vers un **contrat d'objectif**.
- **Sacs réutilisables, bioseaux, autocollants stop-pub, mugs : outils emblématiques de la démarche zéro déchet zéro gaspillage**, diffusables auprès des citoyens.



2 Territoires ayant présenté un dossier

- **Accompagnement technique par l'Ademe**, afin d'approfondir leur dossier et mettre en place les actions les plus exemplaires.
- **Soutien financier, dans la limite de 20 000 euros par an**, pour la formation de leurs équipes, ainsi que leur participation aux réseaux d'échanges des collectivités lauréates.
- Association aux **réseaux d'échanges** des collectivités lauréates.